

**Madame HIVERT Christine**

Angers, le 28 septembre 2021,

Nos Réf. : L. 21/196

Objet : 49- SAINT-AUBIN DE LUIGNÉ  
Château de la Haute-Guerche  
Opposition à l'ouverture d'une carrière

Madame,

En 2016, la société MEAC a, comme cela semble s'être fait au cours des vingt dernières années, effectué des tirs de mine pour l'extraction de pierre dans la carrière voisine. Cependant, cette fois, la proximité immédiate de l'ancien château de la Haute-Guerche, inscrit au titre des Monuments Historiques, le 18 mai 1971, avait conduit l'Architecte des Bâtiments de France à exiger auprès de la société MEAC, une étude préalable des risques sur cet édifice au vu de son état de grande fragilité. Ainsi, en avril 2016, celle-ci nous a missionnés, en tant qu'agence d'architectes spécialisés dans l'étude des monuments anciens, pour établir un état des lieux précis des ruines de l'ancien château et de son enceinte ainsi que l'ensemble des autres bâtiments du site regroupant l'ancienne chapelle, l'ancien grenier d'abondance et les différents communs.

L'objectif fixé était d'établir une photographie à l'instant « t » de l'ensemble des bâtiments permettant de constater l'évolution des désordres, dont on pourrait logiquement craindre qu'ils pourraient être aggravés suite aux vibrations des tirs de mine, mais aussi de repérer l'apparition de nouveaux désordres à l'issue de la campagne de tirs.

Cette étude a permis de confirmer que les vestiges présentaient un ensemble de désordres structurels et d'altérations en cours relevant de la stabilité des maçonneries dont pour certaines, l'évolution est préoccupante. Elle a par ailleurs conclu sur des recommandations telles que la mise en place d'étalement de première urgence tant pour la stabilité des façades que pour la sécurité minimale des abords mais aussi sur la pose de fissuromètres afin de réaliser un suivi régulier des fissures. Ces précautions n'ont pas été suivies des faits.

Aujourd'hui, l'annonce d'une nouvelle campagne de tirs renouvelle la crainte de voir l'édifice s'altérer. Les risques de chutes et d'effondrement inhérents à l'état de ruine des bâtiments demeurent toujours plus réels, d'autant que la campagne de travaux de mise en sécurité et de restauration portant sur les éléments les plus fragiles a été retardée.

Nous voulons donc rappeler l'incompatibilité de cette exploitation aux abords immédiats d'un patrimoine reconnu et protégé pour l'intérêt historique et architectural de ces vestiges et dont la vulnérabilité est parfaitement connue. Sans compter que le classement par l'UNESCO de la corniche de ce coteau du Layon dont les caractéristiques sont aussi issues de ses composantes architecturales, élargit cet intérêt à une échelle qui dépasse largement le cadre local. Il apparaît donc indispensable de prendre à nouveau la mesure du risque des vibrations sur les maçonneries instables de la forteresse, au minimum que le suivi des fissures recommandé et la mise en place d'étaieement telle que préconisés dans l'étude de 2016 soient faites à la charge de la société MEAC.

Restant à votre disposition pour toute question relative à l'état du monument,

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sincères salutations

